

Préfecture de la MARNE

Commune de AY-CHAMPAGNE

Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° DPC-2018-002

du

12 JAN. 2018

mis à jour le

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui non

Approbation

date

04 décembre 1992

aléa

- Inondation

- Mouvement de terrain

Approbation

date

05 mars 2014

aléa

Mouvement de terrain

Prescription

date

12 octobre 2017

aléa

Inondation

Les documents de référence sont :

Arrêté préfectoral du 05 mars 2014 d'approbation du plan de prévention du risque naturel
mouvement de terrain de la côte d'Ile de France dans le secteur de la vallée de la Marne

Consultable sur Internet

Arrêté modificatif du 05 mars 2014 portant délimitation d'un périmètre de zones exposées aux
risques naturels sur le territoire des communes de Ay, Champillon, cumières, Dizy, Epernay,
Hautvillers, Magenta et Mardeuil. (annule et remplace les dispositions de l'article 1 de l'arrêté du
04 décembre 1992)

Consultable sur Internet

Arrêté préfectoral du 12/10/17 fixant le périmètre du plan de prévention du risque naturel
Inondation.

Consultable sur Internet

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR m

oui non

_____ date _____ effet _____

_____ date _____ effet _____

Les documents de référence sont :

_____ Consultable sur Internet _____

_____ Consultable sur Internet _____

4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui non

_____ date _____ effet _____

_____ date _____ effet _____

Les documents de référence sont :

_____ Consultable sur Internet _____

_____ Consultable sur Internet _____

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte	Moyenne	Modérée	Faible	Très faible
zone 5	zone 4	zone 3	zone 2	Zone 1 X

pièces jointes

6. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Cartographie du zonage réglementaire du plan de prévention du risque naturel de glissement de
terrain de la côte d'Ile de France dans le secteur de la vallée de la Marne

Zone d'aléa du R.111.3

Synthèse de la phase 2 - Détermination de l'aléa hydraulique et carte d'aléas

7. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date

23 JAN 2018

Pour le Préfet,
Le Directeur de Cabinet

Pour le préfet du département
le Directeur de Cabinet

Anthmane ABOUBACAR

ABOUBACAR